



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE TRACADIE

MESSAGE IMPORTANT

MRT 23/002

MISE À JOUR SUR LA QUESTION DES IMPÔTS FONCIERS
("BILL DE TAXES") DES QUARTIERS 1 À 6 ET DES SECTEURS
DE POINTE-À-BOULOT ET DU CANTON-DES-BASQUE

La Municipalité régionale de Tracadie désire informer les propriétaires concernés des quartiers 1 à 6 ainsi que des secteurs de Pointe-à-Bouleau et du Canton-des-Basque que le taux de 0,4115 qui apparaît sur les avis de taxe foncière a été ajouté par erreur par la Province et n'aurait pas dû l'être.

Le processus sera le suivant :

- 1. Les propriétaires concernés recevront, la semaine prochaine, un avis de la Province détaillant les étapes à suivre;**
- 2. La Province fera parvenir un avis renouvelé sans le taux de 0,4115 la première semaine d'avril;**
- 3. Un délai supplémentaire sera accordé aux propriétaires concernés pour le paiement de taxes foncières 2023.**